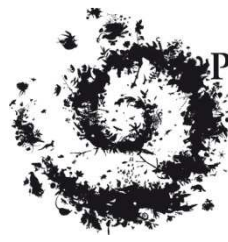


Parc national
des Calanques



Parc national
des Calanques

Pôle Usages et Activités

RELEVÉ DE DÉCISION
REUNION COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA FFRANDONNÉE 13
ET PARC NATIONAL DES CALANQUES
5 AVRIL 2016

Objet de la réunion :	Recueil du positionnement de la FFRandonnée 13 sur les orientations d'encadrement de la pratique du vélo dans le cœur de parc
Date :	Mardi 5 avril 2016
Rédacteur :	Emilie DRUNAT
Personnes présentes : BARTOLI Evelyne, présidente du comité départemental 13 de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre LEBRUN Bernard, secrétaire général du comité départemental 13 de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre DRAA Gérard, président la commission sentiers du comité départemental 13 de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre CLARTE Marianne, présidente de la commission environnement du comité départemental 13 de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre AZIBI Ludovic (PNCa), DRUNAT Emilie (PNCa)	

En préambule, la FFRandonnée 13 regrette le manque de prise en compte de sa position et des propositions qu'elle pourrait apporter sur les dossiers portés par le parc.

1. Orientations concernant l'encadrement de la pratique du vélo

Dans le cadre de la concertation sur les orientations d'encadrement de la pratique du vélo dans le cœur de parc, cette réunion constitue un premier échange avec la FFRandonnée 13, qui sera ensuite complétée pendant la phase technique sur ce même dossier.

Sites aménagés :

La FFRandonnée 13 considère que ces deux sites doivent être appréhendés différemment du fait de la fréquentation, de l'accessibilité et de l'enjeu social qu'ils représentent différemment l'un et l'autre.

Site de La Jarre : ce site constitue un réel enjeu social et une pratique déjà ancienne sur un site fréquenté, y compris pour la cueillette des asperges et la promenade. Cette pratique doit être prise en compte.

Toutefois, les enjeux patrimoniaux (habitats sensibles) doivent être également considérés ainsi que l'encadrement plus strict qui sera nécessaire si l'activité est régularisée, et rendra peut-être le site moins attractif pour les pratiquants. La recherche d'un site alternatif équivalent sera très difficile, mais il faut proposer quelque chose à ceux qui fréquentent le site. Importance de la sensibilisation et de l'éducation par les associations et le Parc auprès des pratiquants.

Site du Cerisier : à considérer différemment car moins fréquenté et moins accessible, en associant le CIQ de Vaufrèges à la réflexion.

Cheminement en espace naturel :

La FFRandonnée 13 n'est pas opposée au principe de traversée du massif y compris sur le secteur de Luminy au regard de la pratique actuelle.

La pratique du vélo sur pistes est compatible avec la pratique de la marche nordique sur pistes larges à faible pente, les itinéraires sont à concevoir pour les deux types d'usages autour de Luminy et Pastré.

Le FFRandonnée 13 indique qu'il existe peu de conflits d'usages entre randonneurs et vttistes au regard de la fréquentation faible actuellement. Attention doit être portée sur les sentiers de « promenade familiale » enfants, seniors et handicapés

La FFRandonnée 13 n'est pas opposée à la pratique du vélo sur sentiers (sauf ceux escarpés), en contrepartie, les clubs devront participer à l'entretien des sentiers.

Les équipes de baliseurs de la FFRandonnée 13 pourront signaler au parc les « points noirs » de la dégradation des sentiers par les VTT.

Une réflexion sur les bonnes pratiques doit accompagner la réglementation (comportement, respect des autres usagers, signalements sonores...)

Évolutions techniques facilitant la pratique :

La pratique du vélo à assistance électrique doit être prise en compte au même titre que la pratique du vélo.

La FFRandonnée 13 pointe une vigilance sur l'accès à En Vau ou autres sites actuellement moins fréquentés

Cette évolution doit être intégrée comme un élément de contexte dans l'évolution vers une plus forte fréquentation des espaces du cœur.

Ecomobilité en périphérie du cœur :

La FFRandonnée 13 est favorable à cette orientation en veillant à la cohérence avec l'incitation à pratiquer au-delà des portes d'entrée qui pourrait augmenter les flux de fréquentation.

L'installation d'aménagements sécurisés pour le stationnement des vélos est indispensable (pistes et parkings vélos).

Une articulation est nécessaire avec les projets de pistes cyclables (BUS) en frange du parc.

La réflexion doit également porter sur une meilleure desserte du parc en transports en commun avec possibilité d'« embarquements » des vélos.

2. Autres sujets abordés

Carte IGN des Calanques

La FFRandonnée 13 s'étonne de la démarche non concertée avec le parc des différents partenaires (CD13, ONF) pour réaliser la mise à jour de la carte IGN de 2008.

Une réflexion stratégique sur le schéma de sentiers et l'accueil du public sont des étapes préalables indispensables pour mener convenablement la réalisation des outils de communication pour le grand public.

Marque *Esprit parc national*

La FFRandonnée 13 souhaite être informée de l'appel à candidature pour les sorties de découverte. Elle possède en effet un agrément tourisme qui lui permet de proposer une offre commerciale (déjà mise en place à la demande de sorties pour les croisiéristes et projet avec le réseau national des clubs FFRandonnée).